

Commune de FONTAINE-NOTRE-DAME

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Plan de connaissance (P.A.C.) Art R121-1 du Code de l'urbanisme



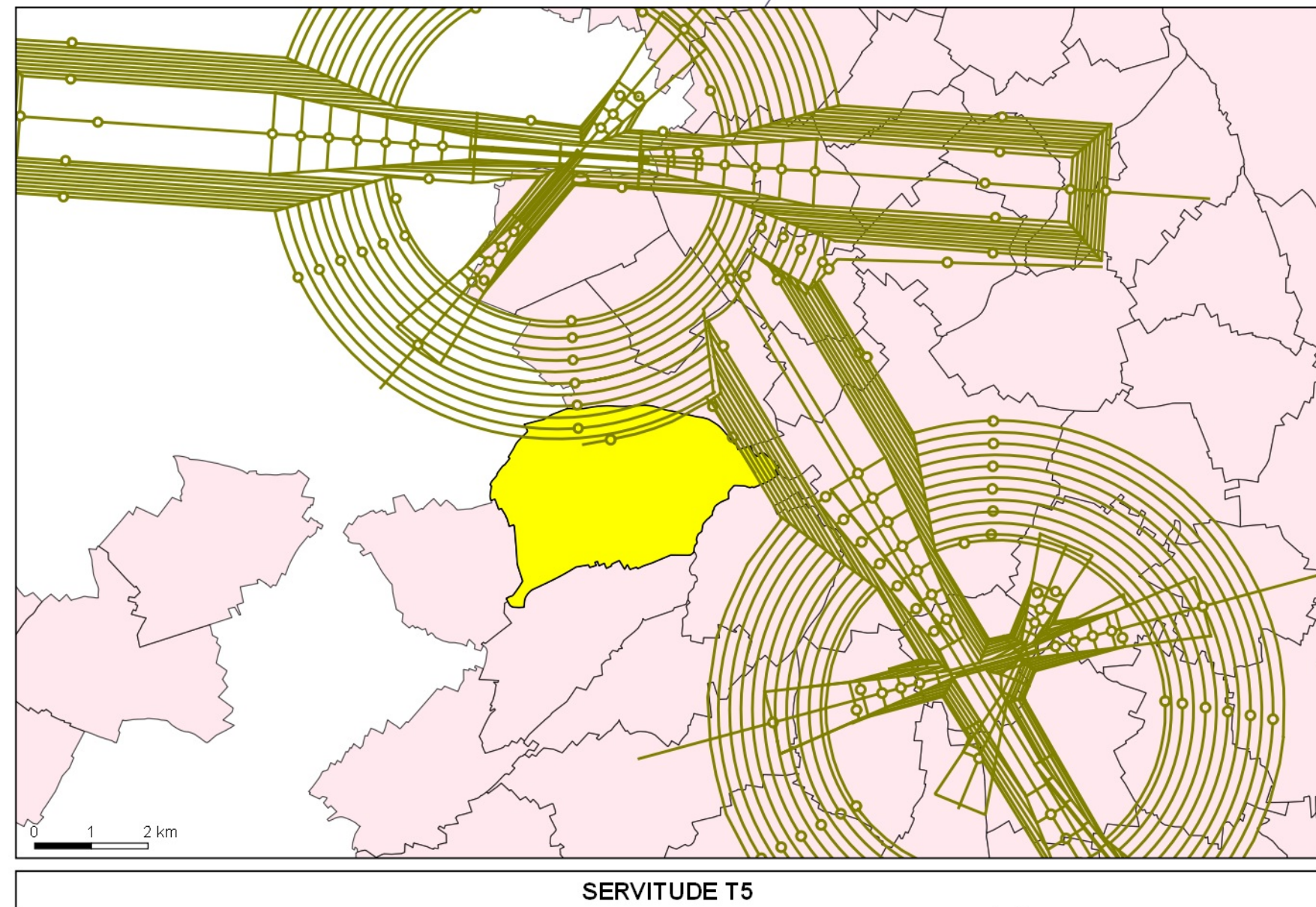
Type Procédure : Révision
Délibération du : 25/11/2014

Date de mise à jour : 28/07/2015
ref. : Commune de FONTAINE-NOTRE-DAME (59244) - Carte Servitudes app.
Sources : Gestionnaires Servitudes (C) Cadastre / PLO - Dgfu
Email : ddm@fontaine-nord.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

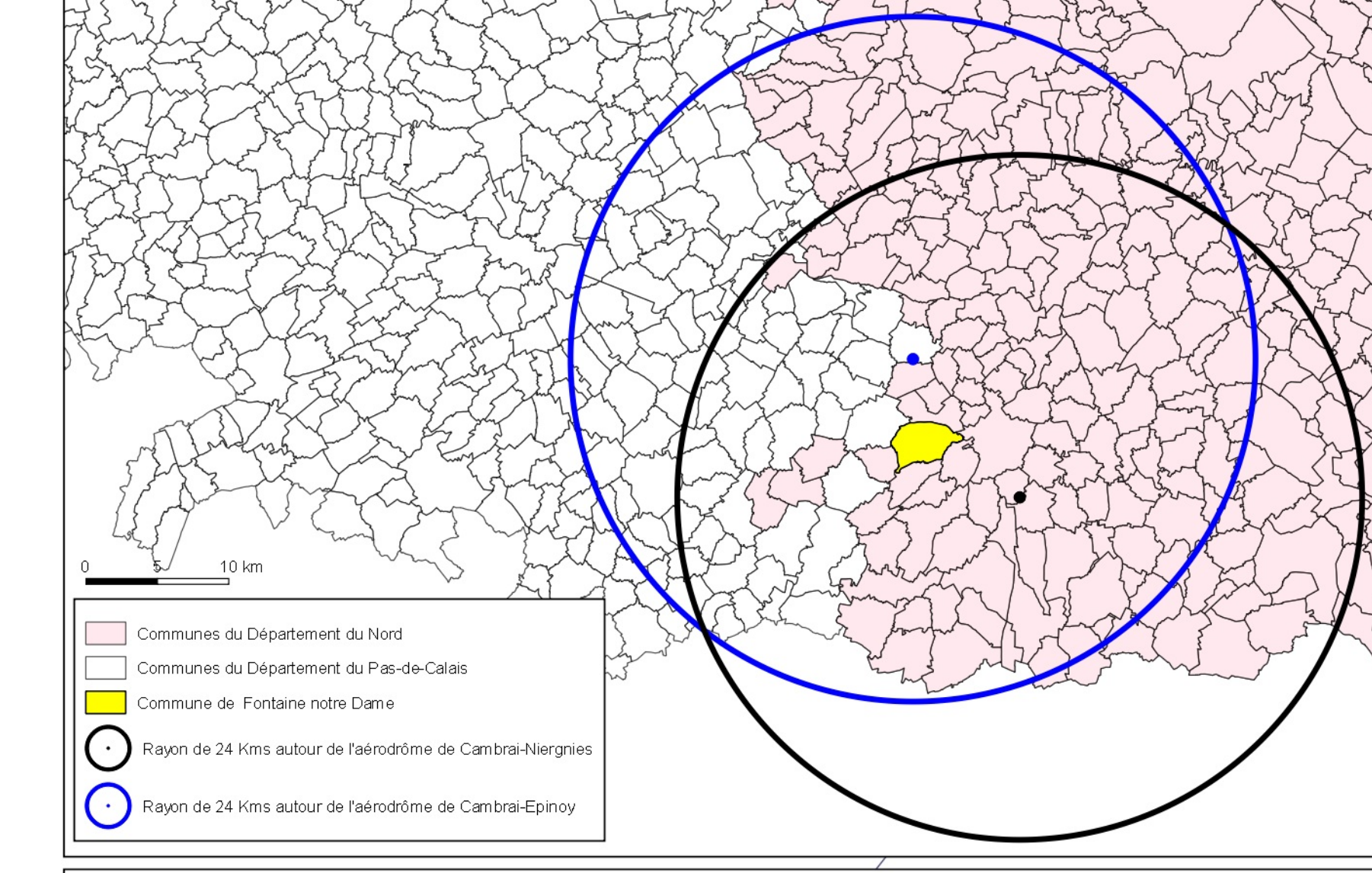
LEGENDE	
	Limite communale
	Batiments
	A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
AS1- Protection des Captages en Eau Potable - Captage de Fontaine notre dame	
	Périmètre de protection immédiate
	Périmètre de protection rapproché
	Périmètre de protection éloignée
EL7 - Alignement	
Canalisation + zone de protection	
	I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
Canalisation + zone de protection	
	I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines
	I4 - Protection des Lignes Haute-Tension
	Transformateur
	T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement Voir détail ci-contre
	T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement Voir détail ci-contre
	PT2 - Protection des Faisceaux Hertiens contre les Obstacles
	INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



SERVITUDE T5

RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE



SERVITUDE T7

CAMBRAI

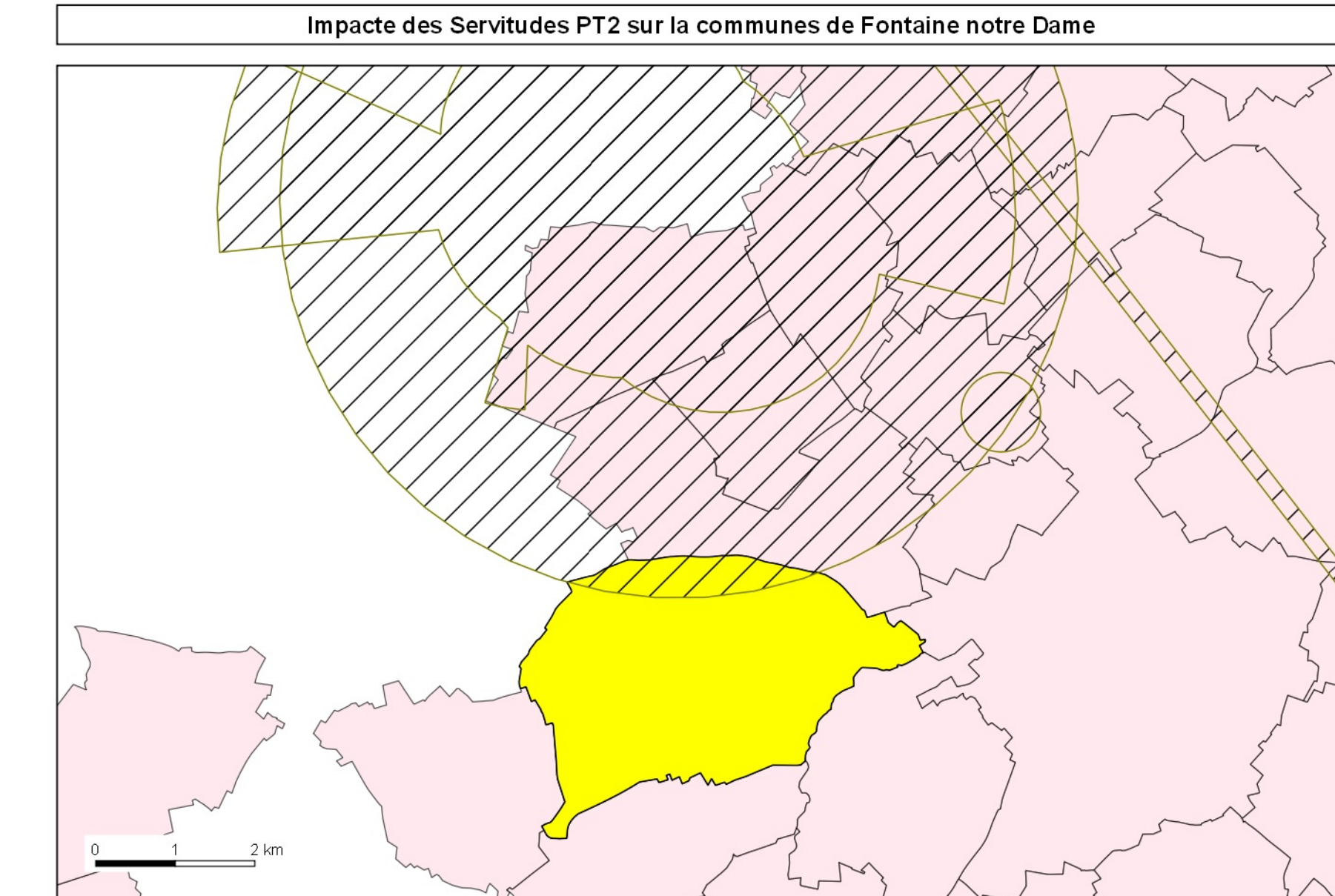
PROVILLE

ANNEUX

CANTAING-SUR-ESCAUT



0 250 500 m



Nda: Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/LES-documents-de-planification-de-niveau-communal-Pla-Pos-Plan-Communal-Porte-a-connaissance-Pla-Pos-Cu-Pla-Pos-a-connaissance-revises>
Ou contacter directement le gestionnaire.